

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Lundi 29 septembre 2014

Présents : BERAL Didier – CROZE-ARAUJO Christelle – BERRET Patrick – CREUS Béata – DUMOUTIER Stéphane – GREGNAC Régine – TAULEIGNE Thierry – COQUILLEAU David – PRAT Dimitri - DOMERGUE Vincent

Excusées : EYRAUD Patricia – GARAND Sophie

Absents : MURILLON Luc – RICHARD Jean-Marie – TESTE Julie

➤ Temps d'Activités Périscolaires :

- Augmentation temps de travail personnel communal suite mise en place des TAP :
Pour : 11(dont 1 pouvoir) contre : 0 Abstention : 0

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires suite à la réforme, a impliqué nécessairement une réorganisation des emplois du temps des agents intervenants à l'école, à la cantine et à la garderie. Après l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal a décidé de créer les emplois suivants pour augmenter la durée hebdomadaire de travail des agents concernés, à compter du 1^{er} octobre 2014:

- 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 35h00
- 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 33h05
- 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 23h51
- 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 19h56

- Autorisation de principe pour la signature des conventions avec des intervenants bénévoles aux TAP :
Pour : 11(dont 1 pouvoir) Contre : 0 Abstention : 0

Pour le bon fonctionnement du service des Temps d'Activités Périscolaires, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour la conclusion de conventions avec des collaborateurs bénévoles à venir et, a autorisé le Maire à les signer.

➤ Dépôt de garantie suite au changement de locataire du commerce de MERCUER :

Pour : 11(dont 1 pouvoir) Contre : 0 Abstention : 0

Une cession de fonds du commerce de MERCUER étant intervenue avant le terme du contrat de bail commercial, le Conseil Municipal a décidé du versement d'un dépôt de garantie correspondant à deux mois de loyer, par le nouveau bailleur la société L'ESCAPADE EURL, soit 616,68 €.

➤ Décision modificative n°2 – Budget communal :

Pour : 11(dont 1 pouvoir) Contre : 0 Abstention : 0

Il est procédé à la décision modificative suivante, sur le budget communal, pour permettre le paiement de dépenses exceptionnelles :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<i>Dépenses</i>		
Compte 60633 : Fournitures de voirie	100,00 €	
TOTAL Chapitre 011 : Charges à caractère général	100,00 €	
Compte 6718 : Autres charges exceptionnelles		100,00 €
TOTAL Chapitre 67 : Charges exceptionnelles		100,00 €

➤ **Mise à jour du régime indemnitaire suite à des changements de grades :**

Pour : 11(dont un pouvoir) Contre : 0 Abstention : 0

Suite à des évolutions de carrière d'agents municipaux, le Conseil Municipal a voté en faveur de l'instauration des indemnités suivantes pour les nouveaux grades :

- L'indemnité d'Administration et de Technicité pour les grades :
 - o D'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec l'application d'un coefficient de 1,67 sur le montant de référence annuel,
 - o D'adjoint administratif 1^{ère} classe avec l'application d'un coefficient de 1,573 sur le montant de référence annuel,
- L'indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture pour le grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe avec l'application d'un coefficient de 0,8 sur le montant de référence annuel.

➤ **Indemnité du Trésorier :**

Pour : 6 Contre : 2(dont 1 pouvoir) Abstentions : 3

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder au Trésorier, en sa qualité de receveur municipal, une indemnité de conseil et de confection du budget d'un montant brut de 436,96 € soit un montant net de 398,27 €, pour la réalisation de ces prestations.

➤ **Autorisation signature du Maire d'une convention avec une intervenante pour TAP:**

Avec l'accord de l'ensemble des membres présents, ce point a été ajouté à l'ordre du jour.

Pour : 11(dont un pouvoir) Contre : 0 Abstention : 0

Une nouvelle intervenante extérieure va assurer l'animation de l'activité sport à partir de la 2^{ème} période des Temps d'Activités Périscolaires (à compter du 3 novembre 2014).

Après une présentation des qualifications et des conditions financières de Madame Claude ROURE, intervenante en qualité de travailleur indépendant, le Conseil Municipal a donné l'autorisation au Maire de signer la convention définissant le cadre des prestations.